

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**CATALOGUE**

**Vente du jeudi 18 avril 2024 à 14:30**

**Lieu : Zone artisanale, chemin des 4 vents, 88650 SAINT LEONARD**

**- CONDITIONS DE VENTE -**

**GO-MART CONSTRUCTION MATERIEL DE CONSTRUCTION ET VEHICULES**

**Visite sur place : Jeudi 18 avril 2024 de 14h00 à 14h30 au chemin des 4 vents, 88650 SAINT LEONARD, partie du matériel  
vendu sur désignation situé en Alsace.**

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en Euros.

**Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement**, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ; Les actions en responsabilité civile à l'encontre des officiers vendeurs se prescrivent par cinq ans.

**Une exposition publique préalable** ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'enchérir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre à l'Officier Vendeur, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de l'officier vendeur ou d'une caution de 500€ en espèces;

**LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES**

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par l'officier vendeur. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que l'officier vendeur soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

**Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée, notamment ceux se trouvant sur la voie publique ou sur les chantiers.**

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
--------	---	------------	-------------	-----------

**Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives.** S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononce du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

**L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de**

- Frais de vente Judiciaire : 11.90 %

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

**Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels**

**Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.**

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

**Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement notamment ceux se trouvant sur la voie publique ou sur les chantiers.**

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIV LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

**La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire,** qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

**L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage.** l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés,tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

**A défaut du paiement immédiat de l'enchère,** le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

**Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne :**

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
--------	---	------------	-------------	-----------

Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

#### Livraisons dans l'Union Européenne :

Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

#### Exportations hors de l'union européenne:

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
--------	---	------------	-------------	-----------

1	●	R1349-44	Véhicule immatriculé <b>AX-888-TH</b> , de Marque <b>RENAULT</b> , Modele MASTER II CAMIONNETTE 2.5 DCI, de couleur BLANC AVEC LOGO, de Genre CTTE, N° de Série VF1FDB2H643591854, Type FDB2H6MOD, de cylindrée 2464 cm3, d'une puissance Maximale de 74 Kw, Puissance Administrative de 8 CV Fiscaux, Energie GO, ayant <b>368746</b> kms, Date de première Immatriculation <b>30/07/2010</b> , Avec certificat d'immatriculation , Véhicule avec 1 clés,	2500
---	---	----------	--	------













2	●	R1349-3	Véhicule immatriculé <b>CK-593-GN</b> , de Marque <b>FORD</b> , Modele FIESTA VI 1.6 TDCI, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série WF0GXXGAJGCA17742, Type JA8TZJA1G5AEABK MOD, de cylindrée 1560 cm3, Puissance Administrative de 6 CV Fiscaux, Energie GO, ayant <b>446422</b> kms, Date de première Immatriculation <b>31/08/2012</b> , Avec certificat d'immatriculation , Véhicule sans clés , Véhicule avec enfoncement et rayure porte avant droite, rayure aile arrière droite, et enfoncement, pare choc arrière arrache à droite rayures et écailles ,	400
---	---	---------	---	-----






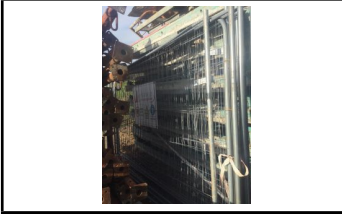








3	●	R1349-4	Véhicule immatriculé <b>DE-906-RQ</b> , de Marque <b>RENAULT</b> , Modele MASTER III CAMIONNETTE 2.3 DCI 100 FWD, de couleur BLANC AVEC LOGO, de Genre CTTE, N° de Série VF1MAA2NC50548411, Type MAA2NC, de cylindrée 2625 cm3, d'une puissance Maximale de 74 Kw, Puissance Administrative de 8 CV Fiscaux, Energie GO, ayant <b>281747</b> kms, Date de première Immatriculation <b>07/04/2014</b> , Avec certificat d'immatriculation , Véhicule avec 1 clés, Bosselés sur portes arrières, phare de porte cassé , poignée latérale gauche cassée, caches absent porte gauche, pare brise casse ,	3000
---	---	---------	--	------









N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
4	●	R1349-5	Une baraque de chantier avec WC et douche 6 m sur 2,40 m	300
				
5	●	R1349-6	Une baraque de chantier réfectoire de la taille de 6 m sur 2,40 m	800
				
6	●	R1349-7	Une baraque de chantier WC et douche 2,40 m sur 2,40 m	800
				
7	●	R1349-8	Un lot de bois divers	5
				
8	●	R1349-10	Un lot d'environ 30 étais métalliques de différentes tailles avec support	100
				
9	●	R1349-11	Deux palettes de bois divers	20
				







N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
10	●	R1349-12	Sept paniers d'étais métalliques (environ 80 étais par panier)	2000
				
11	●	R1349-13	15 panneaux de coffrage aluminium de 2,70 m par 90 cm et 3 panneaux aluminium de coffrage de 2,70 m par 30 cm de large	800
				
12	●	R1349-14	Deux lots de grands morceaux de bois de tailles diverses	20
				
13	●	R1349-15	Environ 40 poutrelles bois de chantier	50
				
14	●	R1349-16	Une benne de grue sans les tiges pour coffrages	100
				
15	●	R1349-17	Une benne à béton ronde 500 l	250
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
16	●	R1349-18	Une benne à béton carrée 1000 l	300
				
17	●	R1349-19	10 panneaux banches de coffrage métalliques 300 / 240 cm	1000
				
18	●	R1349-20	4 panneaux banches de coffrage métalliques 300 / 120 cm	400
				
19	●	R1349-21	4 panneaux banches de coffrage métalliques 300 / 60 cm	400
				
20	●	R1349-22	Dans la benne présence de 20 tiges de serrage des branches et 15 crochets de serrage des branches	100
				
21	●	R1349-23	8 clôtures de chantier Heras grillagées et six plots béton	100
				







N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
22	●	R1349-24	Une caisse rouge avec tiges de fixation, 23 grilles de sécurité gardes corps, 30 tubes pour grilles de sécurité	300
				
23	●	R1349-25	Trois coffret électrique de chantier	50
				
24	●	R1349-26	Un groupe électrogène SMDO HX 4000	30
				
25	●	R1349-27	Un groupe électrogène SMDO HX 4000	30
				
26	●	R1349-29	Une rallonge avec enrouleur électrique	20
				
27	●	R1349-30	Une meuleuse Makita 230	30
				


N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
28	●	R1349-31	Deux meuleuse Bosch et Makita diamètre 125	50
				
29	●	R1349-32	Un perforateur Spit 372	40
				
30	●	R1349-33	Un perforateur Dewalt	50
				
31	●	R1349-34	Un marteau piqueur Bosch GSH 11 VC Professionnal	200
				
32	●	R1349-35	Quatre projecteur halogène	40
				
33	●	R1349-36	Cinq panneaux de signalisation routière	200
				



N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
34	●	R1349-37	Une disqueuse Bosch diamètre 230 Gws 22 230H	20
				
35	●	R1349-38	Une aiguille pour vibreur	60
				
36	●	R1349-39	Deux moteurs pour vibreur	40
				
37	●	R1349-40	Deux commandes manuelles pour grue	120
				
38	●	R1349-41	Un lot de tubes flexibles à enterrer	50
				
39	●	R1349-42	Un lot de tube rigide et deux paniers métalliques	40
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
40	●	R1349-43	Un escabeau	5
				
41	●	R1349-46	Un trépied de laser Stabila	20
				
42	●	R1349-53	Un mélangeur Rubi	20
				
43	●	R1349-54	Trois rallonges électriques	20
				
44	●	R1349-55	Un laser Pulsar Nestle	20
				
45	●	R1349-56	Un trépied métal	20
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
46	●	R1349-57	Tréteaux, brouette et échelle sis Les berges de Netzembach, 75 rue de Netzembach, WISCHES (67130)	40
				
47	●	R1349-58	Un lot de ferrailles sis Les berges de Netzembach, 75 rue de Netzembach, WISCHES (67130)	20
				
48	●	R1349-60	Quatre demi plateaux 12 garde corps et 16 pieds sis les Aquarelles, rue Henry Loux 67770 SESSENHEIM	500
				
49	●	R1349-61	Morceaux échafaudage et arrêt de coffrage entre maison 10 et 11 sis les Aquarelles, rue Henry Loux 67770 SESSENHEIM	20
				
50	●	R1349-62	Un lot de sept étais devant la maison 13 sis les Aquarelles, rue Henry Loux 67770 SESSENHEIM	30
				
51	●	R1349-63	Deux palettes d'appuis de fenêtre à 20 m à gauche de la grue devant la maison n°13 sis les Aquarelles, rue Henry Loux 67770 SESSENHEIM	500
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
52	●	R1349-64	Quatre pieds d'échafaudage et un garde corps d'échafaudage devant le bloc Algeco . Une caisse rouge, arrêts de coffrages crochets, et traverses compléments d'échafaudage et un lot de tuyaux d'entrevoies (face maison N°13) sis les Aquarelles, rue Henry Loux 67770 SESSENHEIM	80
				
53	●	R1349-2	Une imprimante laser Brother MFC J6940DW	30
